

Règlement sur les toits verts et programme d'incitation Eco-Roof de Toronto — Toits verts obligatoires sur les grands bâtiments neufs, financés par une contribution compensatoire

PES & Nature-Based Solutions · Bonne pratique · Canada

Score de qualité : 33/100

Niveau de preuve : Prudentes / limitées

Résumé

Depuis 2009, Toronto impose 20 à 60 % de toiture végétalisée sur les bâtiments neufs de plus de 2 000 m². Environ 420 permis (450 000 m²) ont été délivrés en 2010–2017 ; les bénéfices sont surtout modélisés et la base légale aurait été abrogée en 2025.

Dimensions clés

Dimension	Score
Carbon — sequestration / storage, evidenced	1/3
Biodiversity — conservation / improvement, evidenced	0/3
Water & soil — retention, infiltration, erosion control	2/3
Fire resilience — risk reduction, evidenced	0/3
Governance, certification & transferability	2/3

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-10-28

[City of Toronto](#) — consulté le 2026-10-28

[C40 case study](#) — consulté le 2026-10-28

[Living Architecture Monitor](#) — consulté le 2026-10-28

Citer — Evidoria. *Règlement sur les toits verts et programme d'incitation Eco-Roof de Toronto — Toits verts obligatoires sur les grands bâtiments neufs, financés par une contribution compensatoire*. ID persistant : 7c82d72e-d156-4b26-8500-c9d62cc9afe1.